Bordereau attestant l'exactitude des informations - LAVAL - 5301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/05/2025 - 2628 - 2023 B 00190 - 949 796 536 - V2M

KPMG

Bilan actif

V2M SAS

Actif			Au 31/03/2024			
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	3 061 411		3 061 411	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	**3 061 411**		**3 061 411**	
Total de l'actif immobilisé			**3 061 411**		**3 061 411**	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances				
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL				
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	560 417		560 417	
		TOTAL	**560 417**		**560 417**	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			**560 417**		**560 417**	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**3 621 828**		**3 621 828**	

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.17.0

Pour copie Certifiée Conforme
Le Président

KPMG Bilan passif

V2M SAS

	Passif		Au 31/03/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé :	1 087 500)	1 087 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		494 333	
	Situation nette avant répartition		**1 581 833**	
	Subvention d'investissement			
	Provisions réglementées		2 410	
		Total	**1 584 244**	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		Total		
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 034 548	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	**2 034 548**	
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 036	
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Instruments de trésorerie			
		Total	**3 036**	
	Produits constatés d'avance			
		Total des dettes et des produits constatés d'avance	**2 037 584**	
	Écarts de conversion passif			
		TOTAL DU PASSIF	**3 621 828**	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an	1 746 357	
		à moins d'un an	291 226	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) dont emprunts participatifs			

Edité à partir de Loop V5.17.0

KPMG

Compte de résultat

V2M SAS

		France	Exportation	Du 08/03/2023 Au 31/03/2024 13 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Charges d'exploitation (2)	Marchandises \| Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements \| Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			16 069	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations \| amortissements / provisions				
	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
	Autres charges				
	Total			**16 069**	
	Résultat d'exploitation A			**-16 069**	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			547 362	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**547 362**	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			34 548	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**34 548**	
	Résultat financier D			**512 813**	
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			**496 744**	

Edité à partir de Loop V5.17.0

KPMG

Compte de résultat

V2M SAS

			Du 08/03/2023 Au 31/03/2024 13 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 410	
		Total	2 410	
Résultat exceptionnel		F	-2 410	
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H		
BÉNÉFICE OU PERTE (+E+F-G-H)			494 333	

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier
	- redevances de crédit-bail immobilier
(4) Dont	produits concernant les entités liées
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées

Edité à partir de Loop V5.17.0

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

La SAS V2M a été créée le 14/03/2023.

Au cours de son premier exercice la société est devenue actionnaire majoritaire de la SAS SAVIMO (détention de 84.6 % du capital).

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

La société ne détient pas d'immobilisation incorporelle.

2.1.2. Immobilisations corporelles

La société ne détient pas d'immobilisation corporelle.

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	3 061 411	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

Acquisition de 196 actions SAVIMO au prix de 7 200 € l'action. Apport reçu de 227 actions SAVIMO valorisées 7 200 € l'action.

Activation des frais liés à l'acquisition des titres SAVIMO pour 15 811 €.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital / Rés. et report avant affect.	Quote-part % / Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus Brute / Nette	CA Hors taxes / Résultats	Prêts/avances non remboursés / Cautions
SAS SAVIMO	44 000 € 2 527 970 €	100 % 547 362 €	3 045 600 € 3 045 600 €	8 986 092 € 786 097 €	
	Observation : Selon les comptes annuels au 31/03/2024				

2.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance			-	-	-
		TOTAL	-	-	-

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	-	1 087 500	-	1 087 500
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-	494 333	-	494 333
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	2 411	-	2 411
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	1 584 244		1 584 244

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 1 087 500 actions d'un euro de valeur nominale.

La souscription initiale au capital s'élevait à 300 €. Suite à des apports de titres de participation, le capital a été augmenté de 1 087 200 €.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	2 034 549	288 191	1 118 657	627 701
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	3 036	3 036	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	2 037 585	291 227	1 118 657	627 701

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	34 549
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 036
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	37 585

3. Autres informations

3.1. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	2 000 000	-

Deux prêts ont été souscrits pour acquérir les titres de la SAS SAVIMO :
- 1 000 000 € auprès de la BPGO
- 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole

Ces deux prêts sont garantis par le nantissement des titres SAVIMO.

COPIE

V2M
Société par actions simplifiée au capital de 1.087.500 €
Siège social : 51 B avenue de Paris
53940 SAINT BERTHEVIN
RCS LAVAL 949 796 536

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le trente septembre, à 10 heures,

Au siège social,

Les associés de la société V2M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Présidente.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Madame Stéphanie VIEL préside la réunion en sa qualité de Présidente.

Monsieur Antoine MONNIER assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.087.500 actions sur les 1.087.500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, aucun associé n'ayant recouru au vote par correspondance.

En conséquence, l'assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidente;
- affectation des résultats.

SV

Elle dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 2024 ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la Présidente.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 494.333,47 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés constate enfin l'absence de comptabilisation de dépense et charge non déductibles des bénéfices au titre de l'article 39-4 du CGI et assujetties à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SV

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 494.333,47 € de la manière suivante :

- 5 % dudit bénéfice, soit la somme de 24.716,67 €
à la réserve légale

- et le surplus, soit la somme de 469.616,80 €
affecté au poste du bilan intitulé « autres réserves »

La collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, que le rapport présenté mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué précédemment, la société clôturant son premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce, la collectivité des associés approuve l'unique convention intervenue au cours de cet exercice, à savoir :

- Conclusion avec la société « ETABLISSEMENTS DES FILS DE J. MONNIER », dont Monsieur Antoine MONNIER est également l'un des dirigeants, d'une convention de domiciliation à titre gratuit pour une durée indéterminée, au sein de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé à SAINT BERTHEVIN (53940) 51 bis, Avenue de Paris, afin de permettre à notre société d'y établir son siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

LA PRESIDENTE
Mme Stéphanie VIEL

LE SECRETAIRE
Mr Antoine MONNIER

Pour copie certifiée conforme
Le Président